

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du travail

**Arrêté du 19 DEC. 2018**

## **portant nomination des membres du jury pour le troisième concours de recrutement des inspecteurs du travail au titre de l'année 2018**

La ministre du travail,

Vu le décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 modifié relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement,

Vu l'arrêté du 3 mars 2010 relatif à l'organisation du troisième concours de recrutement des inspecteurs du travail modifié par l'arrêté du 9 juillet 2012, notamment l'article 5,

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement,

Vu l'arrêté du 19 octobre 2018 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture des concours externe, interne et du troisième concours pour le recrutement d'inspecteurs du travail,

**Arrête :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés en qualité de membres du jury du troisième concours de recrutement des inspecteurs du travail, au titre de l'année 2019 :

Monsieur François BRUN

Inspecteur général des affaires sociales honoraire, président du jury ;

### ***Au titre des agents du corps de l'inspection du travail, dont au moins un avec le grade de directeur du travail :***

Monsieur Patrick MARTIN

Directeur du travail honoraire ;

Madame Maud  
BROUSSE MIGNAVAL

Directrice adjointe du travail, chargée de mission à la direction générale du travail ;

Monsieur Julien LUQUIN

Inspecteur du travail, chargé de développement de l'emploi et des territoires, à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Bourgogne-France-Comté ;

*Au titre des agents de catégorie A en fonctions dans les services centraux ou déconcentrés des ministères chargés du travail, de l'emploi ou de la formation professionnelle :*

Monsieur Olivier BARRAT                      Attaché principal d'administration de l'Etat à la direction générale du travail ;

Madame Isabelle NEBUT                      Attachée d'administration de l'Etat à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est, unité départementale de Moselle ;

*Au titre des personnalités qualifiées :*

Madame Anne-Elisabeth  
ANDREASSIAN                      Professeure agrégée hors classe à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Madame Maria PRIVAT                      Avocate au barreau de Paris.

En cas d'absence ou d'empêchement du président, cette fonction sera assurée par M. Patrick MARTIN.

**Article 2**

Ce concours est classé dans le groupe 2 pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

**Article 3**

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **19 DEC. 2018**

Le Chef du bureau du recrutement

  
**Arnaud SCOLAN**